

Passage supérieur toute faune - Écopont de Péron

Maîtrise d'ouvrage / gestionnaire : Département de l'Ain

Nom de la voie : RD 884

Commune : Péron

Date de mise en service : 2018

Coût de l'opération : 2,3 M€ TTC



Présentation

La RD 884, construite dans les années 90 afin de désenclaver le Pays de Gex, constitue une rupture au sein d'un grand continuum écologique d'intérêt international pour la grande faune, se déplaçant entre la Haute-Chaîne du Jura et la plaine du Rhône en direction des Alpes. Cette route est particulièrement fréquentée notamment par les frontaliers au cours de leurs déplacements quotidiens vers la Suisse, augmentant les conflits entre les automobilistes et la faune.

L'opération s'inscrit dans un contexte global d'amélioration de la perméabilité écologique de l'ensemble des 16 km de linéaire de la RD 884 pour l'ensemble de la faune (grande, petite et moyenne faune). Le passage à faune supérieur (ou Écopont) a été élaboré en priorité pour la grande faune, dans la mesure où le passage sous-voie localisé à proximité a été évalué comme non fonctionnel pour les cerfs, chevreuils ou sangliers.

Des aménagements connexes accompagnent l'ouvrage afin de garantir sa fonctionnalité : la mise en place de clôtures sur les 2 km en amont et en aval de part et d'autre de la route départementale, doublées d'arbustes sur les secteurs les plus problématiques (proximité de l'écopont et carrefour) permettent de guider la faune, soit vers l'écopont, soit vers les passages sous voie.

Le passage est entièrement dédié à la faune. Des aménagements ont été réalisés pour interdire l'accès aux véhicules ; ils constituent aussi des caches et des habitats favorables pour la faune :

Cerema – Direction Centre-Est

dépose d'andains et de blocs de pierre de plus de 150 cm de côté disposés régulièrement aux entrées associées à une végétalisation dense. Les voies latérales existantes de part et d'autre de l'écopont permettent son accès et la desserte des parcelles agricoles. Pour assurer le plein passage à la faune, la voie au sud a été déplacée (acquisition des parcelles par le Département) tandis que la voie nord, chemin rural, est désormais fermée par des portails, afin de limiter la circulation aux seuls engins agricoles « ayant droit » (agriculteurs à proximité).



Figure 1:Écopont de Péron à sa mise en service et en 2022

Caractéristiques techniques de l'ouvrage :

L'espèce discriminante retenue pour les dimensions de l'infrastructure (largeur, forme, pentes...) est le Cerf élaphe. Néanmoins, la végétalisation a été réfléchiée pour créer des habitats variés favorables à diverses espèces. Le couloir biologique de libre circulation est large de 20 m en son centre.

La construction de l'ouvrage a nécessité moins d'apport de remblais qu'envisagé pour une mesure dite curative ; En effet, la localisation à Péron en dévers, a permis de minimiser cet apport. Une acquisition foncière a été essentielle pour les terrains au sud de l'ouvrage, afin d'assurer une rampe d'accès avec une pente inférieure à 15 %.

L'appui central est un portique ouvert double en béton armé. La création de cet appui intermédiaire a pour intérêt de réaliser un tablier élargi permettant de limiter la hauteur, la pente des remblais d'accès et les emprises. Les panneaux occultants en persienne de 2,7 m évitent à la grande faune de voir la route départementale en contrebas et notamment les phares des véhicules. Les gabions de part et d'autre du tablier sont en pierres d'Hauteville.

Les clôtures proches du pont sont doublées d'arbustes déjà hauts, pour guider la faune et assurent l'appétence et l'attractivité environnementale de l'écopont. Les plantations ont été réalisées en continuité des boisements naturels afin d'assurer l'attractivité environnementale. Réalisées sur le pont, elles participent aux divers habitats et, de part et d'autre sur le pont cachent les palissades. La perspective visuelle centrale est laissée dégagée pour le Cerf grâce à une prairie mésophile rase. Des andains forment des caches pour la petite faune. Les essences sont locales et à tendance mésophile pour l'ensemble des plantations sur le pont ou pour les clôtures (Aubépine monogyne, Cornouiller sanguin, Prunellier, Viorne lantane, Noisetier, Fusain, Nerprun purgatif, Troène...). Les terrains remblayés sont semés de prairie fleurie d'espèces présentes dans l'aire biogéographique.

Résultats des suivis faune :

Le suivi des passages de la faune sur l'écopont est assuré par l'analyse de pièges photos, grâce au partenariat avec la Fédération des chasseurs de l'Ain et l'Association locale de chasse Hubert du Gralet qui fait l'objet d'une convention tripartite.

La première année d'observations (2019) permet de se rendre compte du bienfait des mesures destinées à assurer un passage exclusif pour la faune courant 2019 (barrières végétales, panneaux d'information et d'interdiction) ; ainsi l'augmentation des passages des animaux coïncide avec la baisse de la fréquentation anthropique (personnes, chiens...). La traversée de l'écopont est observée dans les deux sens.

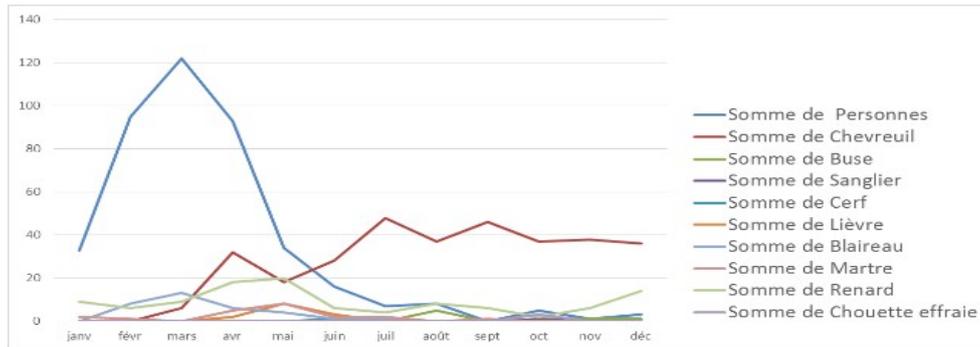


Figure 2 : Suivis réalisés en 2019

Les pièges photos attestent du passage de chevreuils, sangliers, cerfs, blaireaux, martres, renards, lièvres, buses et chouettes et du lynx depuis la mise en service. Le dispositif de suivi n'est néanmoins pas adapté à l'observation des amphibiens, reptiles, oiseaux et chiroptères.



Figure 3 : Pièges photographiques

Lien vers un site internet :

<https://patrimoines.ain.fr/n/projet-ecopont/n:1153>

<https://patrimoines.ain.fr/n/un-ecopont-dans-l-ain-defi-ecologique-releve-pour-la-securite-de-tous/n:1482>

Partenaires :Partenaires financiers :

Coût total de l'opération : 2 300 000 €

Soutien de l'Europe au titre des fonds FEDER régionaux (60 %) 1 380 000 €

Soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (20 %) : 460 000 €

Autofinancement Département de l'AIN (20 %) : 460 000 €

Partenaires techniques : FDC de l'Ain, Association locale de chasse Hubert du Gralet, Lieutenant de Louveterie, LPO Ain, Pays de Gex Agglomération, Commune de Péron.

Photos : Département de l'Ain – Cerema Centre-Est